



Discipline Concours Complet

Contribution financière de la Discipline Concours Complet aux épreuves et aux Championnats Suisses

1 Conditions générales

L'octroi d'une contribution financière de la discipline CC à des épreuves officielles à partir du niveau B3 et aux Championnats Suisses est soumis aux conditions suivantes :

- Déroulement correct des épreuves CC selon règlement
- Application et contrôle conséquents des conditions de qualification

Une seule épreuve par manifestation (de la plus haute catégorie) est subventionnée, sauf si plusieurs Championnats Suisses sont organisés lors du même concours.

La facture doit être remise par l'organisateur au Chef Technique CC après la manifestation. Le DT confirme par sa signature apposée sur la facture et par le rapport du DT que les conditions sont remplies.

2 Epreuves officielles

Si les conditions générales selon chiffre 1 sont remplies, les épreuves officielles (sans Championnat Suisse) se voient octroyer les contributions financières suivantes :

- | | |
|------------------------------|-------------|
| – Epreuves B3 | CHF 1'000.— |
| – Epreuves CNC1*/CC11* Intro | CHF 2'500.— |
| – Epreuves CNC2* | CHF 3'500.— |
| – Epreuves CCI2*S/CCI2*L | CHF 4'000.— |
| – Epreuves CCI3*S/CCI3*L | CHF 5'000.— |
| – Epreuves CCI4*S/CCI4*L | CHF 6'500.— |

Pour les épreuves de terrain et les épreuves de style de terrain uniquement, 50% des contributions prévues sont versées. Les épreuves en salle ne sont pas soutenues.

3 Championnats Suisses

L'octroi d'une contribution financière de la discipline CC aux Championnats Suisses est soumis aux conditions suivantes. Elles remplacent les contributions pour les épreuves officielles mentionnées au point 2. Les contributions pour les Championnats Suisses ne sont attribuées en plus des soutiens mentionnés ci-dessus que si l'épreuve correspondante est organisée au niveau international :

- Conditions générales selon chiffre 1
- Juges, DT et constructeur du cross sont désignés ou confirmés par le Directoire CC en accord avec l'organisateur. La liste correspondante doit être soumise par écrit au Directoire CC (Chef Technique) au moins 10 semaines avant la manifestation.
- Les membres du Directoire CC et les responsables CC des associations régionales reçoivent une invitation officielle.



- Les demandes pour l'organisation d'un Championnat Suisse doivent être soumises au Directoire CC (Chef Technique) jusqu'au 31 août de l'année précédente.

Les contributions financières aux Championnats Suisses sont fixées en fonction du niveau :

- Championnat Suisse Elite CHF 5'000.—
- Championnat Suisse Jeunes Cavaliers CHF 2'000.—
- Championnat Suisse Juniors CHF 2'000.—
- Championnat Suisse Poney CHF 1'000.—

Les Championnats Suisses régionaux B3 sont indemnisés en plus des contributions mentionnées au paragraphe 2, conformément au "Règlement CCN B3 Championnats Suisses" séparé.

Approuvé par le Directoire de la discipline Concours Complet le 17.11.2022.